

Le trouble développemental de la coordination (TDC) ou « dyspraxie »

• Comment se manifeste le trouble ?

C'est un trouble du « comment faire ». L'enfant est **maladroit et lent** dans la réalisation des gestes.

Au quotidien : difficultés à se brosser les dents, à s'habiller, à nouer ses lacets, à couper sa viande, à ranger sa chambre, ...

Activités extra-scolaires : difficultés à apprendre à nager, à faire du vélo, dans les jeux de balles ou de ballon, ...

A l'école : difficultés pour écrire lisiblement, proprement et longtemps (fatigabilité, douleurs à la main), pour manipuler sa règle, ses ciseaux, son compas, réaliser des figures géométriques, se repérer sur une carte ou dans un tableau, organiser ses affaires, noter ses devoirs dans l'agenda, ...



Tout cela demande à l'enfant **beaucoup d'efforts** et entraîne **une fatigue importante** voire un refus de certaines activités.

Remarque : Le trouble développemental de la coordination peut être associé à d'autres troubles. Demandez à votre médecin de vous donner les fiches correspondant à ces autres troubles.

• Quels professionnels pour accompagner mon enfant ?

Le médecin vous a prescrit un suivi auprès d'un ergothérapeute ou d'un psychomotricien.

Pour plus d'informations sur ces métiers :

<https://occitadys.fr/troubles-dys/les-professionnels>

Conseil : Vous avez des questions sur une nouvelle approche, du matériel ou des traitements, parlez-en au médecin, au psychomotricien ou à l'ergothérapeute qui suivent votre enfant.

- **Comment aider mon enfant ?**

Montrez-vous patient et compréhensif. Conscient de ses difficultés, l'enfant peut avoir peur de l'échec, être anxieux et avoir une faible estime de soi. Encouragez-le et valorisez-le dans ses activités.

Accordez-lui du temps dans les tâches où il se montre plus lent. Prenez le temps de découper la tâche en plusieurs petites étapes simples. Si besoin, utilisez un repère de temps (time timer, sablier) et une aide visuelle (séquençage des étapes d'habillage, du brossage des dents, ...).



Favorisez progressivement son autonomie en décrivant les gestes à faire à voix haute, toujours de la même façon et montrez-lui le mouvement.



Soulagez les tâches d'écriture lors des devoirs à la maison. Ecrivez à sa place, faites-les à l'oral et autorisez-le à bouger, à changer de position (debout, à plat ventre).

Aidez-le à s'organiser avec un planning de ses journées, de ses activités, en l'aidant à ranger ses affaires par codes couleurs ou dans des tiroirs étiquetés.

- **Qui peut m'écouter, me conseiller ?**

Rapprochez-vous des associations de familles de proximité pour qu'elles vous apportent des informations complémentaires et vous accompagnent dans vos démarches.

- ✓ **APEDYS Midi-Pyrénées** : 06 64 27 47 72 –
apedysmidipyrenees@orange.fr
<https://www.apedysmidip.fr> – <https://www.ffdys.com/>
- ✓ **Dyspraxique Mais Fantastique (DMF)** : 06 41 51 13 26 –
dmf31@dyspraxie.info
<https://www.dyspraxie.info/>
- ✓ **Dyspraxie France Dys (DFD)** :
<https://www.dyspraxies.fr/dfd-contacts/dfd-occ/>
- ✓ **Avenir Dysphasie (AAD) Midi-Pyrénées** : 06 44 92 29 62 -
aamidipyrenees@gmail.com
<https://aad-france.dysphasie.org/>
- ✓ **Dyslexiques de France** :
<https://www.dyslexiquesdefrance.fr/accueil>

- **Quelles démarches avec l'école ?**

Avant toute chose, rencontrez l'enseignant(e) ou professeur principal de votre enfant pour faire le point sur sa scolarité et les difficultés rencontrées.

Puis rapprochez-vous du médecin ou de l'infirmière scolaire pour lui transmettre les résultats des bilans réalisés. Votre enfant pourra bénéficier des **aménagements pédagogiques** nécessaires dans le cadre d'un **Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP - <https://urlz.fr/heZI>)**.

Si les difficultés de votre enfant s'accroissent au cours de sa scolarité et/ou s'accompagnent de troubles associés, un

dossier pourra être constitué auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour demander un plan personnalisé de compensation avec si besoin : un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS - <https://urlz.fr/hyg0>), une Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH), un Accompagnant des Elèves en Situation de handicap (AESH) et l'attribution de matériel pédagogique adapté (ordinateur).

• **Où trouver des informations complémentaires ?**

Vidéos : <https://www.youtube.com/watch?v=EEcF93xwHsQ>

https://www.youtube.com/watch?v=_ru1zX_-Lhk

Sites internet : <https://www.dys-positif.fr/dyspraxie/>

<https://institutta.com/mediatheque/trouble-developpemental-coordination-tdc>

Livres :

▣ **100 idées pour venir en aide aux élèves dyspraxiques.** Amanda Kirby et Lynne Peters. 2020. Tom Pousse.

▣ **Mon cerveau ne m'écoute pas. Comprendre et aider l'enfant dyspraxique.** Sylvie Breton. 2019. Hôpital Sainte Justine.

▣ **Enfants dyspraxiques. Concrètement que faire. Pallier les troubles, valoriser les compétences, pour leur donner toutes les chances.** Claire Mouchard Garelli. 2016. Tom Pousse

▣ **Et encore à l'envers.** Christine TERUEL, 2008, Album jeunesse

